

9.-Enseignement supérieur recherche

9.1- Enseignant théoricien du supérieur au conservatoire

Définition synthétique

À partir de son expérience d'artiste ou de praticien, assure, en cohérence avec un projet pédagogique de l'établissement, un ensemble d'enseignements, dans une discipline artistique ou culturelle, destinés à former, orienter et sensibiliser des étudiants à une démarche artistique, à ses conditions d'exercice, notamment dans un contexte d'internationalisation, et aux enjeux de la création contemporaine.

Activités principales

- Définir et assurer un projet pédagogique, lié à l'histoire ou à la pratique artistique
- Participer au suivi des travaux d'élèves
- Participer à l'organisation et à la bonne marche des cursus d'étude, le cas échéant en assurant une responsabilité de coordination
- Contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiants
- Contribuer à l'élaboration du projet pédagogique de l'établissement

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires